

WILAYA DE TISSEMSILT
DIRECTION D'ENVIRONNEMENT
N° NIF : 419031000038021

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHE

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publique
 Direction de l'environnement de la Wilaya de Tissemsilt informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par l'avis d'appel national ouvert avec exigence de capacité minimale n°09/2025

Projet: Equipement du centre de tri de theniet el had

Lot N° 01 : Chaine de tri pour déchets ménagers et assimilées

Lot N°02 : acquisition d'un chargeur de (2à3m³)

Lot n° 03 : acquisition de Chariot élévateur

Lot N°04 : acquisition d'un tracteur Agricole +trois remorques

Et Conformément aux dispositions des articles 72/159/160/161/162 du décret présidentiel 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public ,
 Qu'à l'issue de l'évaluation des offres techniques et financières l'attribution provisoire est prononcée aux entreprises :

Lot N°01: Chaine de tri pour déchets ménagers et assimilées

a été déclaré infructueuse en raison de l'absence d'offres conforme aux exigences de qualification

LOT N°02 : acquisition d'un chargeur de (2à3m³)

Nom de l'entreprise	N° NIF	Montant DA (T.T.C)	corrigé Montant DA (T.T.C)	Délai de réalisation	Observation
Sarl Tirsam	000705022372244	16.500.000,00	16.500.000,00	30jours	Moin disant

Lot N°03 : Acquisition de Chariot élévateur

a été déclaré infructueuse en raison de la non-conformité des spécifications techniques proposées dans les fiches techniques des équipements.

Lot n°04: acquisition d'un tracteur Agricole +trois remorque

a été déclaré infructueuse en raison de dépassement d'estimation administrative Conformément aux dispositions d'article 40 du décret présidentiel 15/247 de la 16/09/2015 portante réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les soumissionnaires intéressés de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invitées à se rapprocher de nos service au plus tard trois (03) à compter du premier jour de la parution de l'attribution provisoire.

Les soumissionnaires peuvent introduire leurs recours dans un délai de dix (10) jours à partir de la première parution du présent avis d'attribution conformément du décret présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.